

La gestion contractuelle municipale
et les outils du pôle d'expertise en gestion contractuelle (PEX)

Étape 6 - Aide-mémoire

Publier l'appel d'offres ou l'avis d'intention sur le SEAO

Aide-mémoire pour publier l'appel d'offres ou l'avis d'intention sur le SEAO :

- Les délais prévus au cadre normatif sont ceux qu'il faut minimalement rencontrer, il peut être avantageux d'allonger ces délais pour permettre à un plus grand nombre de fournisseurs d'y répondre.
- Il en va de même pour les territoires visés, si votre besoin est complexe, il peut s'avérer utile d'ouvrir votre demande de soumission à un plus grand nombre de pays ou de territoires que ceux visés par les accords de libéralisation des marchés publics applicables.
- Le calcul des délais liés aux addendas et aux plaintes est un exercice complexe. N'hésitez pas à faire valider vos calculs par des ressources expérimentées afin de ne pas être en défaut.